



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 8 avril 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Josée Lacasse.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier ainsi que Roger Archambault, Jean Audet, Luc Bard, Jean Boileau, Laurence Gillot, Marc Gohier, Mario Harel, Melvin Jomphe, Marc Phaneuf et André Turgeon.

CP20140408-P1

BILAN 2013 DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

9 h 30 – Monsieur André Turgeon, accompagné de madame Catherine Lorient, présente, dans un premier temps, le contexte légal dans lequel s’inscrit le processus d’élaboration et de révision des plans de gestion des matières résiduelles. Une revue des plans de 2006-2010 des principaux objectifs provinciaux dans le cadre de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d’action 2011-2015 est soumise aux membres du conseil.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin prend son siège.

Les principaux résultats du plan, de même que les éléments clés du bilan 2013 sont faits par madame Lorient.

Ceux-ci seront considérés dans le processus de révision du prochain plan prévu en 2014 afin d’être conforme avec la politique québécoise. À cet effet, une présentation au comité plénier sera faite le 6 mai prochain.

RECOMMANDATION

CP-ENV-2014-006

Approuver le dépôt du bilan 2013 de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau.

La recommandation **CP-ENV-2014-006** est acceptée à l’unanimité.

Le comité plénier est suspendu à 10 h 40.

Reprise du comité plénier à 10 h 55.

CP20140408-P2

PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE ET DE SUBVENTION (TECQ, PIQM, FCCQ)

10 h 55 – Monsieur André Lambert, accompagné de messieurs André Cadieux et Jean Audet, fait une mise à jour des divers programmes de subventions :

TECQ – Taxe sur l’essence et de la contribution du Québec;
PIQM – Programme d’infrastructures Québec-Municipalités;
FCCQ – Fonds chantiers Canada-Québec.

RECOMMANDATIONS :**CP-INFRA-2014-007**

La TECQ

Considérant que les travaux de mise à niveau de l'usine de Buckingham sont en cours de réalisation;

Considérant que la TECQ 2010-2013 défraie une partie seulement du projet de l'usine de Buckingham;

Considérant qu'il est opportun de sensibiliser le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la suite du financement de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, dans le programme de la TECQ 2014;

1. Demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prévoir dans les discussions avec le gouvernement fédéral, concernant l'entente à intervenir sur la TECQ 2014, d'inclure le chevauchement, pour un projet déjà en cours d'exécution, notamment l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham.

La recommandation **CP-INFRA -2014-007** est acceptée à l'unanimité.

Madame la conseillère Louise Boudrias quitte son siège.

CP-INFRA-2014-008

Le PIQM, volet 1.5

1. Approuver l'entente soumise par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, confirmant l'aide financière de 6 577 000 \$ dans le cadre du programme infrastructures Québec-Municipalités – PIQM, volet 1.5;
2. Autoriser le Service des infrastructures à soumettre à un prochain conseil un avis de présentation « règlement d'emprunt » afin d'assurer le financement des travaux, pour un montant de 16 550 000 \$;
3. Autoriser le trésorier à augmenter la dette de 8 856 000 \$ à 9 956 000 \$, soit un montant de 1 100 000 \$ afin de défrayer la part municipale des travaux.

La recommandation **CP-INFRA-2014-008** est acceptée à l'unanimité.

Madame la conseillère Louise Boudrias reprend son siège.

CP-INFRA-2014-009

Le FCCQ

Considérant que le coût maximal admissible du projet de désinfection des rejets à l'usine d'épuration des eaux usées est réduit à 14 500 000 \$;

1. Soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire la proposition formant la révision du coût maximal admissible (CMA), de 25 400 000 \$ à 28 300 000 \$ afin de maintenir l'aide financière dédiée à Gatineau de 21 600 000 \$;

2. Autoriser le trésorier à augmenter la dette de 3 809 000 \$ à 6 734 701 \$, soit un montant de 2 900 000 \$ afin de défrayer la part municipale des travaux.

La recommandation **CP-INFRA-2014-009** est acceptée à l'unanimité.

Demande est faite pour obtenir la liste complète de l'identification des projets à laquelle faire référence la liste des 5 projets recommandés.

Numéro	Identification des projets
1	Rue Papineau, Kent à Hélène-Duval, séparation des égouts
2	Rue Morin, phase 3b, séparation des égouts
3	Chemin de Montréal Est, rue du Quai, séparation des égouts
4	Secteur au nord du boulevard Saint-René, séparation d'égout
5	Bouclage d'aqueduc, boulevard de La Vérendrye

Le comité plénier est suspendu à 11 h 35.

Reprise du comité plénier à 13 h 05.

Monsieur le conseiller Stéphane Lauzon et madame la conseillère Sylvie Goneau ont quitté leur siège.

CP20140408-P3

POLITIQUE DES BARRAGES ROUTIERS ET BILANS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – MISE À JOUR

13 h 05 – Monsieur Roger Archambault, accompagné de madame Claudine Lacasse et de messieurs Mario Harel et Vincent Beaumont fait une mise à jour du dossier.

Madame la conseillère Sylvie Goneau reprend son siège.

Sont présentés :

- Les grandes lignes de la politique des barrages routiers;
- Le résultat de la dernière analyse;
- Les conclusions d'une opinion juridique sur les barrages routiers.

Trois options sont proposées par l'administration :

OPTION 1 :

L'arrêt complet des barrages routiers.

Avantages

- Diminuer considérablement les risques liés aux accidents, blessures, décès
- Répondre à la demande de certains citoyens
- Éliminer le budget pour l'entretien et le remplacement de matériel
- Éliminer les impacts sur la fluidité de la circulation

Inconvénients

- Perte de revenus pour les organismes, ± 260 000 \$/annuel

OPTION 2 :

L'arrêt complet des barrages routiers à l'exception de la Guignolée des médias.

Avantages

- Diminuer considérablement les risques liés aux accidents, blessures, décès
- Répondre à la demande de certains citoyens de diminuer le nombre de barrages routiers
- Éliminer le budget pour l'entretien et le remplacement de matériel
- Réduire considérablement les impacts sur la fluidité de la circulation

Inconvénients

- Perte de revenus pour les organismes, ± 180 000 \$/annuel

OPTION 3 :

- Confirmer le retrait des intersections à risques accidentogènes;
- Appliquer la procédure PR-11 du ministère des Transports du Québec et rendre disponibles les équipements recommandés;
- Autoriser le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à attribuer des intersections prévues à la politique des barrages routiers en cas d'urgences;
- Autoriser les directions du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et du Service de police à mettre fin aux barrages routiers en cas de non-respect de la politique.

Avantages

- Conforme aux dispositions prévues dans la politique SLSVC-2004-01
- Diminuer le niveau de risque d'accident pouvant occasionner diverses blessures et même des décès

Inconvénients

- Ne répond pas à la demande de certains citoyens de diminuer le nombre de barrages routiers
- N'élimine pas complètement les risques liés aux accidents, blessures et décès
- N'élimine pas les impacts sur la fluidité de la circulation
- Oblige la Ville à rendre disponibles les équipements recommandés et y affecter les argents nécessaires

EN AMENDEMENT :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Tassé

D'ajouter à cette option le paragraphe suivant :

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour faire rapport au conseil, après un cycle complet, soit en septembre ou en octobre 2015 et qui devra comprendre les points suivants :

- une analyse des sommes perçues pour les nouvelles intersections proposées;
- une analyse des intersections accidentogènes.

De plus, le rapport devra faire mention des intersections annulées et les motifs de ces annulations.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cet amendement à l'option 3.

RECOMMANDATIONS

Retenir l'option 3 :

CP-SLSDC-2014-11

Confirmer le retrait des intersections à risques accidentogènes et de modifier la politique « Barrage routier – Levée de fonds » (SLSVC-2004-01) en conséquence.

CP-SLSDC-2014-12

Appliquer la procédure PR-11 du ministère des Transports du Québec et rendre disponibles les équipements recommandés pour la tenue des barrages routiers.

CP-SLSDC-2014-13

Autoriser le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à attribuer des intersections prévues à la politique des barrages routiers en cas d'urgences.

CP-SLSDC-2014-14

Autoriser les directions du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et du Service de police à mettre fin aux barrages routiers en cas de non-respect de la politique.

Les recommandations **CP-SLSDC-2014-11**, **CP-SLSDC-2014-12**, **CP-SLSDC-2014-13** et **CP-SLSDC-2014-14** sont acceptées à l'unanimité.

Conséquemment, le projet de résolution numéro 20923 sera soumis pour adoption au conseil municipal du 15 avril 2014. Le projet de résolution devra tenir compte des modifications apportées à l'option 3.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CP20140408-PD1

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais tenue le 20 février 2014 – Initiation du processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Fin du comité plénier public à 14 h.